

MÄERTERT-WAASSERBËLLEG



Commune
de MERTERT

AVIS DE PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 21 mars 2025 le conseil communal a adopté la modification du règlement-taxé relatif à la redevance eau destinée à la consommation humaine, applicable à partir du 1^{er} juillet 2025.

Cette délibération a été approuvée par le Ministre des Affaires intérieures en date du 21 mai 2025, avec la référence FC05-2025-A135.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, du 26 mai 2025 au 10 juin 2025 inclus.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Wasserbillig, le 23 mai 2025

Le Bourgmestre,
Jérôme LAURENT



Le Secrétaire,
Jean-Louis DUARTE